

Programme Culturel de l'Afrique du Nord - NACP Foire aux Questions

1- Le NACP est-il un appel ouvert annuel ou un appel unique ?

Uniquement en 2019, le NACP lance un appel ouvert dans le cadre de deux programmes de subventions : le Fonds national et le Fonds régional.

Pour le Fonds national, il sera ouvert le 15 mai et clôturé le 1^{er} août 2019.

Pour le Fonds régional, il s'agit d'un appel continu - ouvert le 15 mai et clôturant le 1^{er} août pour l'annonce des subventions d'octobre 2019 ou clôturant le 1^{er} novembre 2019 pour l'annonce des subventions de janvier 2020.

2- Un candidat peut-il/elle faire une demande à la fois au Fonds national et au Fonds régional ?

Les candidats peuvent postuler à l'un ou l'autre, mais pas aux deux. Il appartient au candidat de décider en fonction de quel régime de fonds sa proposition convient le mieux.

3- Un candidat peut-il/elle solliciter un soutien institutionnel uniquement s'il dispose d'un financement suffisant d'autres donateurs ?

Oui il peut.

4- Si un(e) candidat(e) fait une demande d'initiative régionale mais a également besoin d'un appui institutionnel, ceci est-il prévu dans le cadre du Fonds régional ou cette composante se limite-t-elle à la subvention du Fonds national ?

Le Fonds régional a pour objectif de soutenir des projets (d'institutions) qui constituent une collaboration entre deux institutions ou plus. Cependant, le budget du Fonds régional fournit un soutien de base pour les frais de fonctionnement et de personnel à hauteur de 30% du budget total demandé.

5- Un(e) bénéficiaire du Fonds national ou du Fonds régional peut-il/elle postuler pour tout autre programme de l'AFAC pendant la période d'appel des subventions ?

Les bénéficiaires de la subvention Nationale ou Régionale ne peuvent pas postuler à d'autres programmes de l'AFAC avant la fin de leur subvention actuelle.

6- Si les festivals annuels représentent le domaine de travail principal, sont-ils éligibles au titre national ou régional ?

Cela dépend. Par exemple, si le festival se déroule dans un pays et attire des artistes d'autres pays, il est alors éligible au titre de Fonds national. Toutefois, si le candidat travaille sur une initiative d'échange, de tournée, etc. avec d'autres partenaires de la région, alors il faudrait considérer le Fonds régional.

7- Puis-je postuler à plus d'une subvention à la fois (par exemple, une candidature aux arts visuels et au NACP) ?

Oui et non. Étant donné que le NACP est un nouveau programme, les candidats institutionnels ayant récemment postulé à un autre programme de subventions de l'AFAC peuvent se porter candidat, mais ils/elles ne peuvent pas être les titulaires des deux programmes à la fois. S'ils sont sélectionnés pour le NACP, ils ne seront pas considérés pour d'autres appels ouverts de programmes de subventions de l'AFAC, tant que la subvention du NACP est ouverte.

8- Le NACP accepte-t-il les candidatures individuelles sans soutien institutionnel ?

Le NACP est destiné aux institutions / collectifs / espaces avec programmation / réseaux / entreprises sociales...

9- Puis-je postuler si j'ai déjà bénéficié d'une subvention de l'AFAC ?

Oui.

10- Suis-je éligible pour une subvention de l'AFAC si je ne suis pas originaire des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte) mais que mon institution travaille en Afrique du Nord ?

Non. Les candidats éligibles sont des entités locales basées dans l'un des pays d'Afrique du Nord. Les organisations internationales et étrangères, y compris les agences des Nations Unies, ne sont pas éligibles.

11- Mon institution est libyenne et se concentre sur la Libye mais fonctionne dans la diaspora. Suis-je éligible pour postuler au NACP ?

Oui. Exceptionnellement, dans le cas de la Libye, un(e) candidat(e) peut être opérationnel en dehors de la Libye tant que le travail est pertinent et profite à la scène artistique et culturelle libyenne.

12- Quelle est la durée prévue de la subvention ?

Environ 2 ans et demi, entre novembre 2019 et mars 2022.

13- Est-il possible de postuler en tant qu'institution si nous sommes enregistrés comme entité commerciale et non pas en tant qu'ONG ?

Les candidats peuvent être des entreprises à but non lucratif, des entreprises sociales, des entités enregistrées et des entités non enregistrées.

14- Est-il possible d'envoyer des mises à jour à ma candidature après soumission ?

Oui. Les candidats peuvent informer les gestionnaires des subventions de l'AFAC de toute mise à jour affectant leur candidature, et ceci tant que les résultats ne sont pas encore annoncés. Cependant, vous ne pouvez pas envoyer un nouveau fichier du projet (par exemple, une nouvelle description de projet) après avoir soumis votre candidature.

15- Comment saurai-je que ma candidature a été soumise ?

Vous recevrez un courriel de confirmation du système vous informant que vous avez soumis votre demande. Si vous ne recevez pas d'e-mail, c'est que votre candidature est incomplète et n'a pas été soumise. Si vous avez rempli toute la demande, et vous n'avez toujours pas reçu de courrier électronique de confirmation du système, veuillez contacter rachad.chamoun@arabculturefund.org

16- Quel est le montant minimal et maximal de financement que je peux demander ?

Pour le Fonds national, le minimum est de \$75 000 et le maximum de \$200 000

Pour le Fonds régional, le minimum est de \$150 000 et le maximum de \$300 000

17- Dois-je soumettre mon budget avec ma candidature ?

Oui. Chaque candidat devra remplir le formulaire de candidature en ligne, qui comprend le budget.

18- Est-il possible de demander une subvention sans joindre des pièces justificatives ?

Non. Chaque candidat devra remplir le formulaire de candidature en ligne. De plus, il existe un ensemble spécifique de documents justificatifs détaillés à remplir également. Tous les documents justificatifs (autres qu'en format pdf, word, excel...) doivent être téléchargés et restent disponibles jusqu'à l'annonce des subventions sur des sites comme YouTube, Vimeo, DropBox ou d'autres services similaires, mais pas sur Wetransfer.

19- Quels documents dois-je soumettre avec ma candidature ?

Lisez attentivement les directives et le modèle de candidature, ainsi que les documents justificatifs demandés.



20- Je n'arrive pas à soumettre une candidature en ligne en raison de difficultés techniques. Est-ce que cela signifie que je ne peux pas postuler à la subvention ?

Oui. L'AFAC accepte uniquement les soumissions en ligne. Cependant, si vous rencontrez un problème technique lors de l'application en ligne, nous vous encourageons à écrire à rachad.chamoun@arabculturefund.org

21- Dans quelle(s) langue(s) est-ce que je peux soumettre ma candidature ?

Les candidatures au NACP peuvent être soumises en anglais, en français ou en arabe.

22- L'AFAC reconsidère-t-il les projets refusés lors d'un cycle précédent ?

Oui. Les candidats doivent soumettre une nouvelle candidature, même si c'est pour le même projet auquel ils/elles ont soumis une candidature au cours du cycle précédent.

23- L'AFAC offre-t-il un financement à 100% pour les projets ?

L'AFAC peut prendre en charge un financement à 100% pour certains projets. Après avoir pris la décision d'accorder une subvention, les jurés recommandent le pourcentage du montant demandé à attribuer pour chaque projet au conseil d'administration de l'AFAC, qui a le dernier mot sur le montant octroyé.

24- Puis-je postuler avec un projet multidisciplinaire ?

Oui.